

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2017

ORIENTATION ET RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS - (N° 446)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 201

présenté par

Mme Le Pen, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard et M. Pajot

ARTICLE 4

I. – À l’alinéa 11, substituer au nombre :

« 60 »

le nombre :

« 30 ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 12, substituer au nombre :

« 120 »

le nombre :

« 60 ».

III. – En conséquence, à l’alinéa 13, substituer au nombre :

« 150 »

le nombre :

« 75 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli, pour demander la baisse de 50 % de la contribution.

La scolarité dans l'enseignement supérieur est déjà très onéreuse pour les étudiants et leur famille.